



# PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

Séance extraordinaire du 12 mai 2009, 20h15.

Il est 20h15 et Mr le Président François Menzel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

Aucune modification de l'OJ n'est demandée, il sera donc suivi comme ci-dessous :

## Ordre du jour :

- 1) Appel.
- 2) Admissions, assermentations – démissions.
- 3) Approbation du PV 19.11.08.
- 4.1 info sur décision du tribunal, projet Pierrafuz.
- 4.2 info projet Pierrafuz.
- 4.3 discussion sur le projet .
- 5) autres communications municipales.
- 6) divers.

### Point 1 OJ :

L'appel terminé nous dénombrons 43 membres présents et 8 excusés.

### Point 2 OJ :

Le Président propose à l'assemblée de se lever afin d'assermenter deux citoyens ayant fait leur demande d'intégrer le Conseil général.

- Monsieur Doryan Givel.
- Monsieur Claude-Alain Gebhard.

L'assemblée accueille ces deux nouveaux membres par acclamation.

<u>Objets :</u>	<u>Intervenant</u>	
<b>Point 3 OJ</b> PV séance 18 nov. 09		Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.
<b>Point 4.1 OJ</b> Décision du Tribunal	<i>Jacques Stoudmann</i>	relève que la décision rendue par cette instance a permis à la municipalité de reprendre le dossier en corrigeant avec certitude les éléments discutables du premier projet. Il décrit le cheminement du travail municipal afin d'obtenir une conformité du dossier.
<b>Point 4.2 OJ</b> Infos projets		Il annonce aussi à l'assemblée la réunion informelle du 3 juin, entre la municipalité et les voisins directs du futur quartier.



## PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

<b>Point 4.3 OJ</b>	<i>Jean-Pierre Lardet</i> <i>Jacques Stoudmann</i>	<p>J Stoudmann procède à la distribution d'un plan des coupes et implantations des bâtiments projetés et décrit l'idée générale du projet, qui pourrait être déposé à l'enquête publique fin août 09.</p> <p>soulève deux points faisant problème au premier projet, soit l'orientation des faîtes et la hauteur du bâtiment B.</p> <p>assure que ces points sont corrigés.</p>
	<i>Jean-Pierre Guignard</i>	<p>prend la parole et décrit à l'assemblée sa vision sur l'historique du projet et des démarches qui lui sont liées.</p> <p>Le contenu de cette intervention est disponible en annexe de ce PV sous le titre <u>annexe J-P Guignard</u>.</p>
	<i>Luc Breton</i>	<p>se lève et précise qu'il se désolidarise du projet. Il donne lecture de son analyse de la situation, document que vous pouvez consulter sous <u>annexe L Breton</u>.</p>
	<i>Pascal Fua</i>	<p>pose la question du rendement de ces objets. Il précise qu'il n'est pas dérangé par des constructions, mais qu'elles doivent correspondre au règlement du quartier.</p>
	<i>Vincent Denis</i>	<p>précise que le Conseil général a donné à la municipalité le mandat de valoriser l'ensemble du patrimoine communal ; toutefois, pour l'objet Pierrafuz, le rendement exact de l'objet ne peut être précisément déterminé qu'une fois son coût connu. A ce jour la municipalité se base sur les rendements moyens du marché immobilier.</p>
	<i>Ch-Antoine Valsesia</i>	<p>relève que la commission de gestion a, lors d'une précédente séance, émis le souhait d'un rendement meilleur que le placement de capitaux. Taux actuels des placements en instituts bancaires : 0,7%</p>
	<i>Jean-Pierre Lardet</i>	<p>souhaite que le Conseil réuni ce soir apporte des solutions plutôt que de générer une confrontation. De plus la priorité doit être donnée à la juste réalisation du projet, plus qu'à la maximisation de la constructibilité, donc du rendement. 25 places de parking lui semblent excessives pour un projet basé sur le développement durable, alors que le quartier déjà construit n'en compte que 18.</p>
	<i>Diane Breton</i>	<p>insiste sur la dangerosité des lignes électriques à cause desquelles on a pu remarquer des insomnies chez les enfants .</p>
	<i>Christian Perret-Gent</i>	<p>résident de Pré-Floret et proche d'une ligne, assure ne ressentir aucun désagrément lié à cette structure.</p>



## PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

<i>Doryan Givel</i>	trouve curieux que la municipalité insiste dans la voie de construire sur cette parcelle en prenant le risque de ne pas pouvoir louer à cause de la ligne.
<i>Luc Breton</i>	assure que les normes utilisées pour le calcul des risques liés à l'électricité sont d'un autre âge, en soulignant les effets psychologiques graves possibles encourus par le voisinage de ces installations.
<i>Yvan Charoton</i>	en relevant que lui non plus n'est pas opposé à la construction, demande si les structures communales existantes pourront absorber la population supplémentaire ; la salle de Chaniaz pourrait-elle être utilisée si nécessaire, et si les appartements protégés sont toujours inclus dans le projet.
<i>Catherine Ségalat</i>	rassure l'intéressé sur les deux premiers points et confirme, avec explications, que les appartements protégés sont abandonnés.
<i>Herbert Nyffenegger</i>	relativise les risques liés aux champs électro-magnétiques des lignes en relevant pour exemple, que la radioactivité mesurée autour de la centrale de Leibstadt est 50x moindre à celle relevée sur un site précis de la Forêt Noire. Il désire savoir aussi si les quatre points non-conformes du projet, mentionnés par Mr Guignard, sont réglés dans le nouveau projet. J Stoudmann assure que oui.
<i>Claude-A Gebhard</i>	interpellé par Mr Breton, assure ne pas constater de nuisance dans la gestion et le comportement de son troupeau de bovins, animaux pourtant sensibles. Il relève que les anciens villageois ont toujours acceptés les nouveaux arrivants et que les habitants de Pierrafuz devraient en faire autant.
<i>Pascal Fua</i>	conteste être intolérant et insiste sur le fait, pour la municipalité, qu'elle ne doit pas s'arrêter au seul aspect financier ( rendement ) de la parcelle.
<i>Ch-Antoine Valsesia</i>	revient sur le débat lié à la ligne électrique et son côté émotionnel. Il propose, afin de rassurer les personnes soucieuses à ce niveau, que la municipalité procède à des mesures permettant de connaître véritablement le niveau des nuisances.
<i>Jean-Pierre Guignard</i>	donne son soutien à Mr Breton dans le sens où il ne faut prendre aucun risque .



## PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

	<i>Ernst Ganser</i>	demande si les normes en matière de construction aux environs d'une ligne sont respectées. J Stoudmann confirme.
	<i>Doryan Givel</i>	rappelle le risque d'avoir des appartements non-loués, à moyen terme, à cause de la proximité de la ligne.
	<i>Pascal Fua</i>	relève qu'il a fallu aller en justice pour que la municipalité comprenne les erreurs du projet, et insiste à nouveau sur le pourquoi d'une telle densité de construction.
	<i>David Spycher</i>	le reprend en faisant remarquer que ce coefficient de constructibilité est donné par le règlement du quartier.
	<i>Henri Stoudmann</i>	se plaît à relever qu'un simple passage à l'école enfantine suffit pour comprendre que la construction est le meilleur moyen de placement financier, actuellement et depuis longtemps. Il souligne lui aussi son étonnement devant tant de réticence pour certains à accepter de nouveaux voisins.
	<i>Jean-Pierre Guignard</i>	rappelle que dès son arrivée à Vaux, son souci premier fût la préservation du village, notamment devant la laideur de nouvelles constructions.
	<i>Yvan Charoton</i>	précise qu'il est opposé aux volumes et hauteurs des bâtiments.
	<i>Rosalie Hoffmann</i>	pense que l'on devrait garder le village comme il est, et qu'il y a certainement autre chose à faire que de construire.
	<i>Philippe Schmidt</i>	souligne que la municipalité n'a pas respecté le règlement du quartier et que les parties doivent reprendre le dialogue.
	<i>Ch-Antoine Valsesia</i>	se penche sur notre harmonie villageoise et souhaite que l'on en arrive pas à une scission, relevant que notre commune est trop petite pour se trouver divisée . Il relève la volonté de la municipalité à prendre en compte les doléances du voisinage ; en effet, en lançant une invitation uniquement aux habitants voisins, cela pourrait permettre une discussion plus ciblée.
<b>Point 5 OJ</b> Communic. municipales	<i>Yves Schopfer</i>	donne quelques explications sur la numérotation des immeubles, et annonce que les ampoules offertes par la commune peuvent être retirées au bureau.



## PROCES – VERBAL DU CONSEIL GENERAL DE VAUX,

<b>Point 6 OJ,</b> Divers	<i>Jean-Pierre Lardet</i>  <i>Le Président</i>	s'étonne du nom de la route de Pierrafuz, auparavant dénommée chemin de Pierrafuz. Correction sera apportée.  rappelle le Conseil du 10 juin et relève qu'il comportera différentes élections. Il souhaite une présence nombreuse.
------------------------------	--	--

La parole n'est plus demandée, le Président lève la séance sous les applaudissements de l'assemblée, il est 22h10.

Le Président François Menzel.

Le secrétaire Raymond Stoudmann.